Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables

de pratique sont indiqués en gras.

De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Ségolène Coiffet, Joanna Gumpelson
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Amanda Bevan-de Bernède, Eric Bouffard, Bertrand Delaunay, Jean-Philippe Robé, Benoît Fleury, Pierre-Emmanuel Fender
Santoni & Associés en partenariat avec Allen & Overy	Marc Santoni, Rod Cork, Lionel Lamoure, Adrian Mellor, Bérangère Rivals, Julien Roux
Weil Gotshal & Manges	Jean-Dominique Daudier de Cassini, Anne-Sophie Noury
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr
Willkie Farr & Gallagher	Alexandra Bigot, Lionel Spizzichino

Bredin Prat	Olivier Puech, Nicolas Laurent, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente, Alexander Blackburn
Bremond & Associés	Guilhem Bremond, Hector Arroyo, Virginie Verfaillie Tanguy, Delphine Caramalli*
Brown Rudnick	Didier Bruère-Dawson, Pierre-Alain Bouhénic, David Chijner, Arnaud Moussatoff
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Matthieu Brochier, Martin Lebeuf
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda
Goodwin	Céline Domenget-Morin
Hogan Lovells	Philippe Druon, Cécile Dupoux
Lantourne & Associés	Maurice Lantourne, Flavie Hannoun, Kristell Cattani**
PLM Avocats	Patricia Le Marchand, Fabienne Goubault
Racine	Antoine Diesbecq, Barna Evva, Laurent Jourdan, Emmanuel Laverrière

Ashurst	Noam Ankri, Pierre Roux
August Debouzy	Laurent Cotret
Bird & Bird	Nicolas Morelli, Romain de Ménonville
Clifford Chance	Reinhard Dammann, Daniel Zerbib*
Peltier Juvigny Marpeau & Associes	Nicolas Partouche
Rescue	Serge Pelletier
Valther	Christophe Théron
Veil Jourde	Nassim Ghalimi, Georges Jourde
Vivien & Associés	Laurent Assaya

**	
Aramis	Vincent Pellier
Coblence & Associés	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
Degroux Brugere	Valery Diaz-Martinat
Dentons	Audrey Molina
DLA Piper	Caroline Texier
Fidal	Bertrand Biette, Patrick Espaignet, Laïd Laurent
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Hélène Lefebvre, Jean-Baptiste Van de Voorde
Gide	Jean-Gabriel Flandrois, Eric Cartier-Million
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz
Latham & Watkins	Hervé Diogo-Amengual, Xavier Farde, Michel Houdayer, Charles-Antoine Guelluy
LPA-CGR Avocats	Julie Cittadini, Alexae Fournier-de Faÿ, Arnaud Molinier
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Martin Gdanski
Poulain & Associés	Jean-Paul Poulain, Antoine Poulain, Amandine Rominskyj
Simon Associés	Stéphane Cavet, Jean-Charles Simon, Marie Robineau
UGGC Avocats	Thierry Montéran
Viguié Schmidt & Associés	Martin Donato, Fabrice Veverka, Nicolas Viguié

*	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
AyacheSalama	Olivier Tordjman, Bernard Ayache, Sandrine Benaroya, Gwenaëlle de Kerviler, Alain Lévy, Marie Pouget
Baker McKenzie	Jean-Dominique Touraille, Alain Sauty de Chalon
Bersay	Dimitri-André Sonier
Lamy Lexel	Edouard Bertrand, Marie Duverne-Hanachowicz
Nova Partners	Stéphanie Rousset-Rouvière, Julien Imhoff

^{*}Delphine Caramalli a rejoint Clifford Chance en décembre 2019.

^{**}Kristell Cattani est partie en janvier 2020 pour créer sa structure.

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie garantit la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

- 1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
- 2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
- 3. enquête auprès des directions juridiques et des clients,
- 4. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Seuls les cabinets ayant fourni ces informations sont classés

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des informations auprès des clients

Nous accordons une attention toute particulière aux informations collectées auprès des clients des cabinets d'avocats. Nous entrons donc en contact avec eux pour obtenir leur avis, confidentiel, sur le travail du cabinet avec lequel ils ont collaboré. Nous veillons également à recueillir un maximum d'informations objectives sur leur vision du marché des avocats.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats. Pour cette édition, nous remercions tout particulièrement Edouard de Kervenoael, directeur juridique d'Ikea France et Christian le Hir, directeur juridique de Natixis.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client
- Compétences techniques :
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité
- Taille des dossiers traités
- Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)
- Taille et autonomie de l'équipe